



**DECISION DU MAIRE N° 7/2026
DU 16 AVRIL 2026**

**PRESTATION SYSTEME DE DIFFUSION
AVEC LA SOCIETE AMPLITUDE
POUR LA FETE DE LA MUSIQUE
VERT LE GRAND**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'organisation de la fête de la musique sur la commune de Vert le Grand en date du 20 juin 2026 ;

CONSIDERANT le devis numéro DE26/11974/2 de la société Amplitude afin de procéder à la sonorisation de la fête de la musique du 20 juin 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le devis de la société Amplitude pour la sonorisation de la fête de la musique du 20 juin 2026 pour un montant de 2 373,40 € HT soit 2 848.08 € TTC.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 16 février 2026

Le Maire,



Thierry MARAIS